



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE de CHATENOY-EN-BRESSE**  
Sâone-et-Loire

## Procès-Verbal

**Séance du conseil municipal du 17 décembre 2025 – 20h00**

.....  
**sous la présidence de Mme le Maire, Jöelle SCHWOB.**

**Présents :** SCHWOB Jöelle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeanine, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck, MERLE Christelle, CHANTEPERDRIX Guy.

**Représentés :** DESBOIS Jocelyne par MOUGEOT Jeanine.

**Excusés :** LEGRAND Valérie

**Absents :** --

**Secrétaire de séance :** MOUGOT Jeanine

**Auxiliaire du secrétaire de séance :** BOIVIN Valérie, secrétaire générale.

**Quorum atteint : 12 membres présents.**

**Ordre du jour de la séance :**

- **Désignation du secrétaire de séance.**
- **Approbation du PV de la séance du 7 novembre 2025.**
- **Engagement des dépenses d'investissement.**
- **Tarifs 2026.**
- **Frais 2026 entretien des escaliers.**
- **Travaux rue Vigne Renard (programme, engagement, convention, plan de financement)**
- **Retrocession de voirie.**
- **Decision du Maire.**
- **Questions diverses**

**Les délibérations adoptées – les demandes de scrutins particuliers - résultat des scrutins – si scrutin public, nom des votants et sens de leur vote – teneur des discussions :**

**(DE-062-2025) Désignation du secrétaire de séance :**

Afin d'établir le PV de la séance,

**A l'unanimité - DESIGNE** Mme Jeanine MOUGEOT, secrétaire de séance.

**(DE-063-2025) Approbation du PV de la séance du 07/11/2025 :**

Lecture est faite du PV de la séance précédente,

**A l'unanimité - ADOpte** le PV de la séance précédente.

**(DE-064-2025) Engagement des dépenses d'investissement :**

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Article L 1612-1

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...]

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 500 776 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 125 194 € (= 25% x 500 776 €.)

**A l'unanimité - DECIDE** d'autoriser Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 à hauteur de :

40 000 € - travaux sur bâtiments communaux (c/2131)

60 000 € - études (c/2031)

10 000 € - autres installations, matériel et outillage techniques. (c/2158)

**(DE-065-2025) Tarifs 2026 :**

Mme le Maire rappelle les tarifs actuels de location des salles et du matériel communal,

Il est souligné la problématique des bâches qui ne sont plus conformes, ainsi, afin de respecter la réglementation, il est proposé de ne plus les louer en l'état

**12 pour / 1 contre - DECIDE** de ne plus proposer à la location les bâches,

**A l'unanimité - DECIDE** de ne pas modifier pour l'année 2026 les tarifs de location des salles communales et du matériel communal.

**(DE-066-2025) Frais 2026 entretiens des escaliers :**

Une contribution est demandée aux locataires des logements communaux pour l'entretien des escaliers du château et du bâtiment de la salle des fêtes, cet entretien étant réalisé par les agents communaux,

**A l'unanimité - FIXE** la participation demandée aux locataires à 46.87 € par trimestre pour l'entretien des escaliers du château et du bâtiment de la salle des fêtes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, appliquant une hausse de 1%, suivant la hausse des prix à la consommation, par rapport au tarif voté pour 2025.

**(DE-067-2025) Travaux Rue Vigne Renard : avenant n°1 – validation de l'avant-projet et rémunération définitive du maître d'œuvre :**

Mme le Maire présente les plans et l'estimatif des deux avant-projets élaborés par le maître d'œuvre, R2S.

Mme le Maire relate les différents échanges entre R2S, l'ATD (assistant au maître d'ouvrage) et M. le Maire d'Oslo,

Il est proposé de valider l'avant-projet n°2 qui prévoit, entre autre, la suppression du ralentisseur et le passage en priorité à droite de la Rue Vigne Renard,

Le calendrier du projet peut être : marché public de travaux courant avril 2026 / choix de l'entreprise en mai-juin 2026 / lancement des travaux en septembre 2026.

Une période transitoire pour informer les habitants à la modification de la voirie avant les travaux pourrait être mise en place courant juillet-août 2026

**A l'unanimité - VALIDE** l'avant projet n°02 (AVP) remis par le maître d'œuvre,

**VALIDE** le coût prévisionnel définitif portant le montant des travaux du projet à 248 135.00 € HT soit 297 762.00 € TTC,

**APPROUVE** l'avenant N°01 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la rue Vigne Renard qui entérine le coût prévisionnel définitif à 248 135.00 € HT soit 297 762.00 € TTC et fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 18 219.45 € HT soit 21 863.34 € TTC toutes missions confondues, calculée sur la base d'un taux de rémunération maintenu à 7 % pour les missions principales.

**(DE-068-2025) Travaux Rue Vigne Renard : lancement du projet et plan de financement :**

**A l'unanimité - DETERMINE** le plan de financement comme suit :

DEPENSES	
Maitrise d'œuvre	9 109.73 € HT
Cout estimatif des travaux	101 105.00 € HT
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>110 214.73 € HT</b>
RECETTES	
AAP 2026	5 200 €
FAPC Grand Chalon	4 000 €
<b>TOTAL recettes</b>	<b>9 200 €</b>
Reste à charge pour la commune	101 014.73 €

**(DE-069-2025) Rétrocession de voiries :**

Les lotissements situés Allée des Hortensias et Rue des Frênes ont été aménagés par une société privée,

La voirie du lotissement Allée des Hortensias n'a pas été reversée à la commune ainsi qu'une partie de la voirie du lotissement des Frênes,

Considérant que, Allée des Hortensias, les éclairages publics et les réseaux ont déjà été rétrocédés,

Considérant la cession gratuite de parcelles Allées des Frênes par acte authentique du 2 mai 2013,

A l'unanimité – ACCEPTE le transfert amiable, à titre gratuit, des parcelles constituant la voirie Allée des Hortensias et de deux parcelles Rue des Frênes,  
AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision et notamment les actes notariés.

**Décision du Maire :**

Décision AU\_006\_2025 : constitution d'une régie d'avance.

**Questions diverses :**

Le conseil prend connaissance :

- Du point fait avec la DRI pour la circulation Allée Beaudoin ;
- De l'installation par la DRI sur le rond-point des Jardiniers de panneaux « attention piétons » mais sans possibilité de traçage de passages piétons ;
- D'un don reçu à la commune, des remerciements sont adressés au donateur ;
- Du chiffre de la population totale donné par l'INSEE pour le 1/01/2026, (1 175 habitants) ;
- Du calendrier d'installation des bornes IRVE : date ouverture au public entre le 23 et le 27 mars 2026 ;
- De l'installation de l'antenne relais Route de Dôle, les travaux de raccordement sont prévus en janvier avec alternat durant la durée des travaux ;
- De la demande des représentants des parents d'élèves ;
- De la tenue des entretiens professionnels annuels ;
- Du départ à la retraite d'un agent au 1/09/2026 ;
- Du recrutement d'une personne en remplacement d'un agent qui va subir un arrêt maladie à compter du 5/01/2026 ;
- De la mise en disponibilité d'un agent au 01/01/2026 pour une durée d'une année et du recrutement d'un contractuel sur ce même poste, en remplacement,
- De la distribution des repas aux anciens par les membres du CCAS ; Mme le Maire adresse ses remerciements aux membres,
- Du bilan positif du Marché de Noël (3 169 €) ;
- Du calendrier de la rentrée (cérémonie des vœux le 09/01/2026 – conférence sur les TAAF le 11/01/2026, débriefing du Marché de Noël le 15/01/2026) conseil municipal du 23/01/2026
- De la tenue de la réunion Entente Cimetière/Eglise ;
- Du solde réclamé par l'entente Enfance-Jeunesse pour l'équilibre des résultats 2024.

La secrétaire de séance ; Jeanine MOUGEOT



Mme le Maire, Joëlle SCHWOB

  
